

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Annexe 3 : La structure des ressources humaines au 31 décembre 2024 et l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs

1. La structure des ressources humaines au 31 décembre 2024

1.1. La structure des emplois et des effectifs

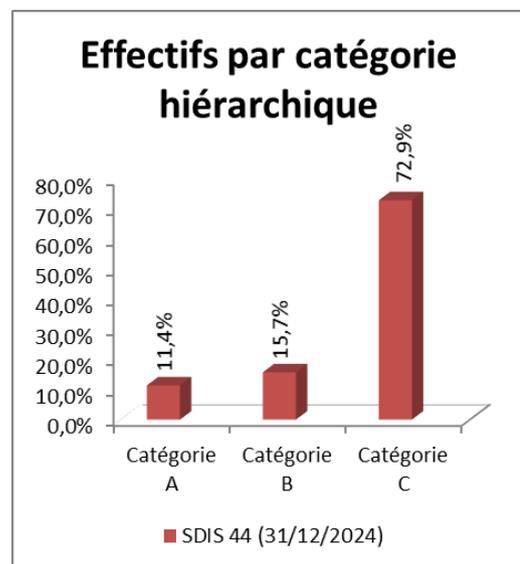
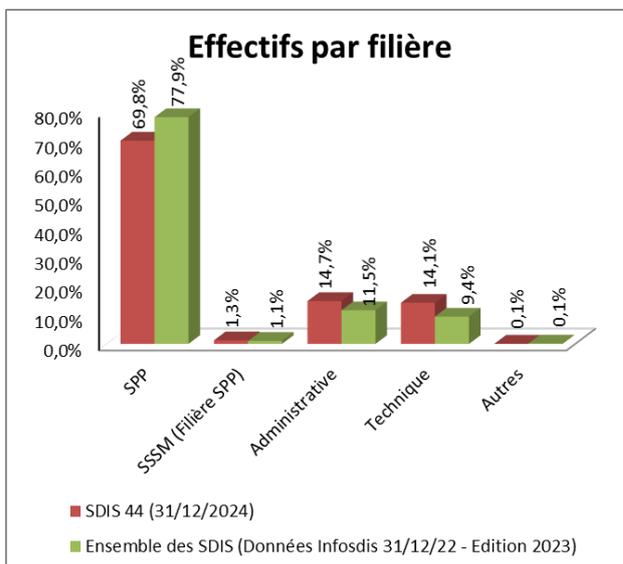
1.1.1. Les effectifs de Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) et de Personnels Administratifs, Techniques, et Spécialisés (PATS)

Les emplois budgétaires correspondent à l'ensemble des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs du SDIS. Ces emplois renvoient à des postes nécessaires au fonctionnement de l'organisation du SDIS. Ils sont dits pourvus lorsqu'un effectif (agent fonctionnaire ou contractuel) y est affecté. Le taux d'occupation des emplois est le ratio du nombre d'agents effectivement présents sur le nombre d'emplois budgétaires.

Au 31 décembre 2024, le SDIS comptait 1226 emplois budgétaires dont 1196 étaient pourvus. Sur ce total, 1184 étaient des agents ayant la qualité de fonctionnaire et 12 étaient des agents non titulaires.

○ Répartition des effectifs par filière et par catégorie hiérarchique

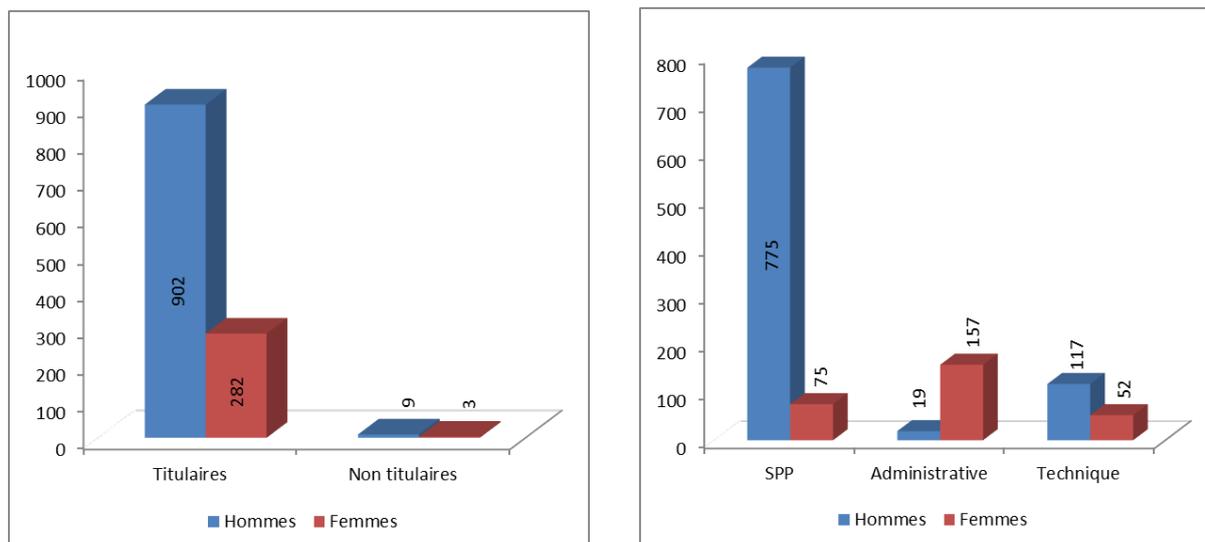
Les sapeurs-pompiers professionnels (hors SSSM) représentaient 69,8% des effectifs pourvus avec 835 agents. Parmi cet effectif, 79,8% étaient affectés en centre d'incendie et de secours. Le nombre de sapeurs-pompiers professionnels pour 100 000 habitants atteignait 55 contre 76 au niveau national pour les SDIS de catégorie A (Les Statistiques des Services d'Incendie et de Secours – Edition 2023).



- 72,9% des effectifs pourvus étaient constitués d'agents de catégorie C.
- 77,3% des agents de catégorie C étaient des sapeurs-pompiers professionnels et 90,6% de ces derniers occupent des emplois opérationnels en centre de secours.
- 31,2% des effectifs d'officiers (catégorie A et B) étaient affectés en CIS contre 68,8% pour assurer l'encadrement des services de l'état-major ou supports.
- 5,5% des personnels administratifs et techniques occupaient des postes d'opérateurs CTA-CODIS.
- 1,8% des personnels sapeurs-pompiers professionnels relevait de la filière SSSM.

- **Répartition des effectifs par statut, genre et filière**

L'effectif du SDIS est composé majoritairement d'hommes avec 76,2% des effectifs, 911 agents.

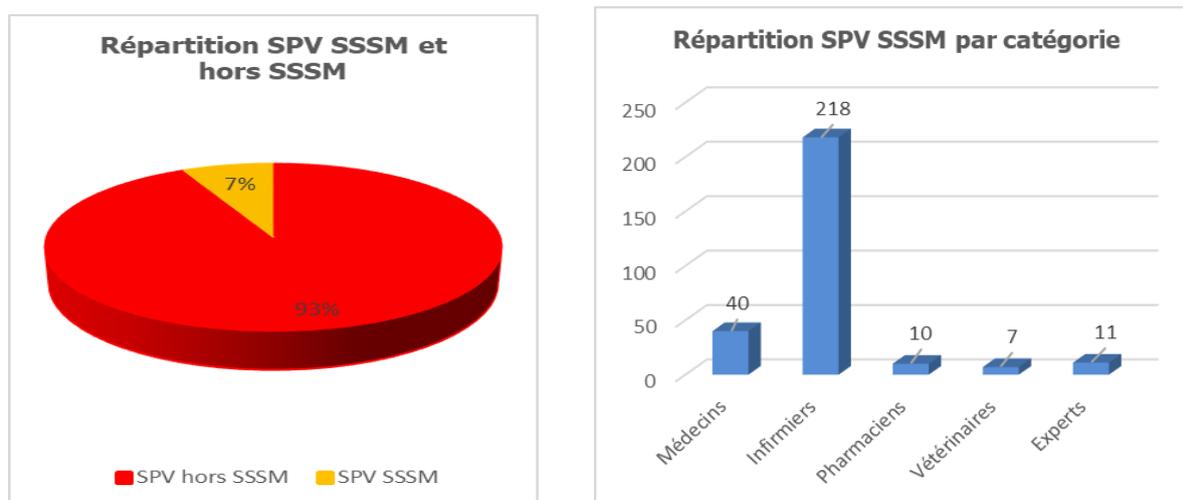


Les hommes représentaient 92,8% des effectifs de sapeurs-pompiers professionnels. A l'inverse, dans la filière administrative, environ 9 agents sur 10 étaient des femmes, soit 157 agentes. La population de la filière technique reste fortement masculine avec 69,2% des agents.

1.1.2. Les effectifs de Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV)

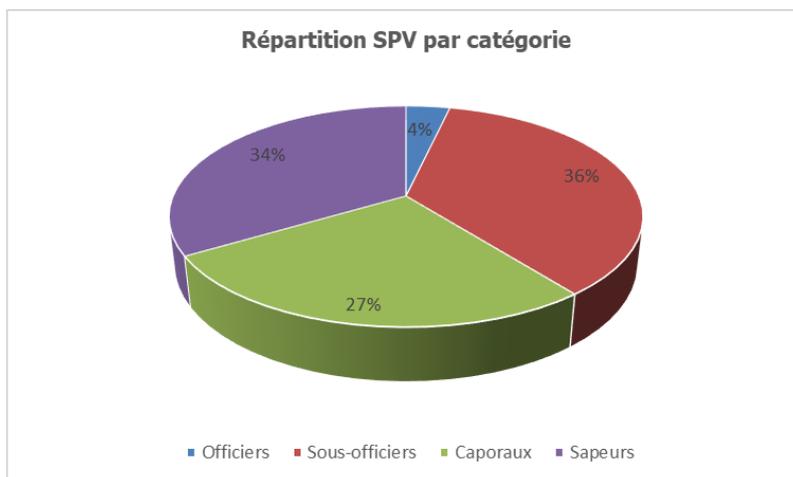
Au 31 décembre 2024, les sapeurs-pompiers volontaires étaient au nombre de 3952 dont 3702 en activité et 250 en suspension d'engagement, soit respectivement 93,7% et 6,3% des effectifs SPV. Il est à noter que ce nombre inclut 199 personnels ayant à la fois un statut de SPP et de SPV (hors SSSM), et 58 ayant à la fois les statuts de PATS et de SPV. Le ratio du nombre de SPV pour 100.000 habitants était de 263, contre 238 au niveau national pour les SDIS de catégorie A (Données Statistiques des Services d'Incendie et de Secours – Edition 2023).

Environ 7% des SPV dépendaient du service de santé et de secours médical (SSSM). Pour la majorité il s'agissait d'infirmiers.



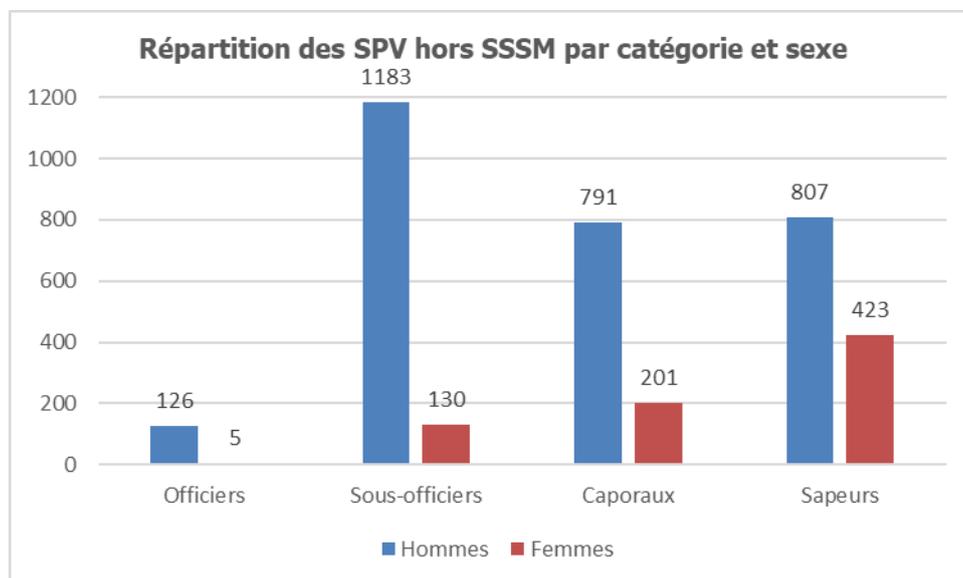
- **Répartition par catégorie de grade (SPV hors SSSM)**

Les hommes du rang (sapeurs – caporaux) représentaient environ 2/3 des effectifs SPV (61%), contre un peu plus de 1/3 pour les sous-officiers. La part des officiers dans l’effectif global des SPV était d’environ 4%.



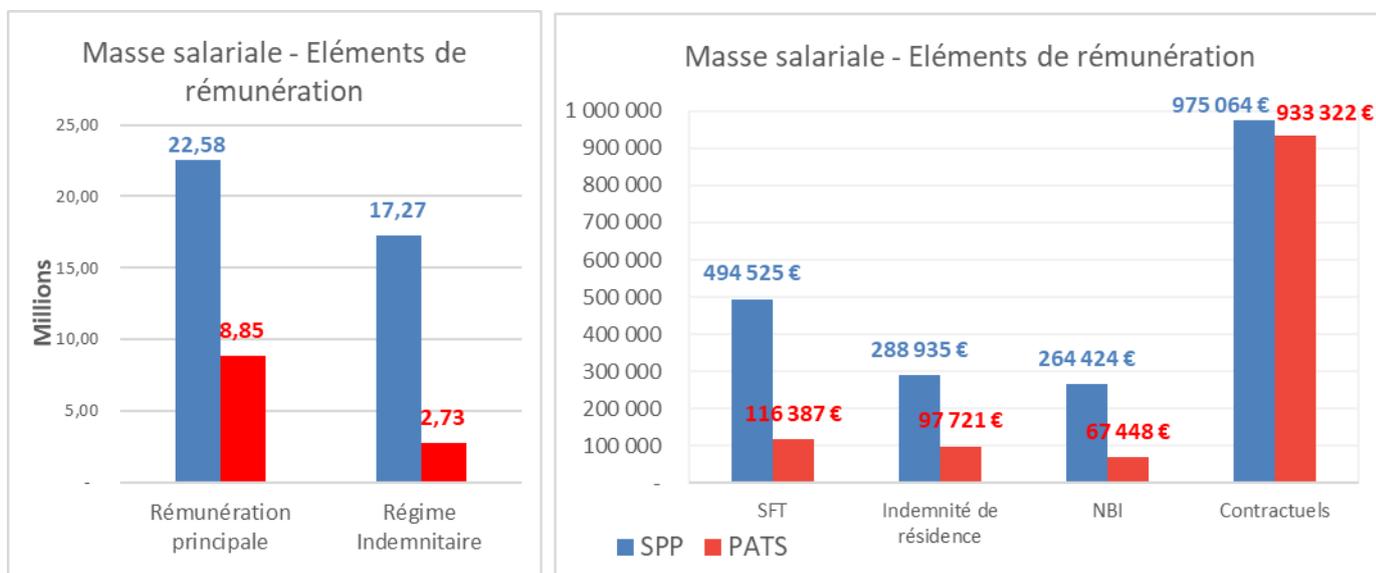
- **Répartition par genre (SPV hors SSSM)**

Au 31 décembre 2024, 21% des SPV étaient des femmes. En comparaison, la part des femmes dans les effectifs de sapeurs et caporaux, avec 39% de ces effectifs, était plus importante que celle des effectifs de sous-officiers, où elle approchait les 11%. Enfin, elle atteignait 3,8% pour les officiers.



1.2. Les éléments de rémunération (SPP et PATS)

Le graphique présenté ci-après décrit les principaux éléments issus du compte administratif 2024 (en euros).



1.3. La durée effective du travail au SDIS

En 2024, la durée annuelle de travail de référence au SDIS est de 1.607 heures pour l'ensemble des personnels sauf pour les opérateurs du CTA-CODIS pour lesquels elle est fixée à 1572 heures. En CIS, la garde de 24 heures de présence consécutives est valorisée à hauteur de 17 heures en temps de travail.

2. L'évolution prévisionnelle de la structure des emplois et des effectifs (SPP et PATS)

2.1. L'évolution prévisionnelle de la structure des emplois au 31/12/2024

Au 31 décembre 2024, le nombre des emplois pourvus atteint les 1196 pour 1226 emplois budgétaires, soit un taux d'occupation des emplois de 97,55 %.

FILIERE	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 31/12/2024	EFFECTIFS POURVUS AU 31/12/2024	EMPLOIS BUDGETAIRES VACANTS AU 31/12/2024
Sapeurs-pompiers professionnels	847	835	12
Sapeurs-pompiers professionnels -SSSM	14	15	-1
Administrative	186	176	10
Technique	176	169	7
Médico-sociale	3	1	2
TOTAL GENERAL	1226	1196	30

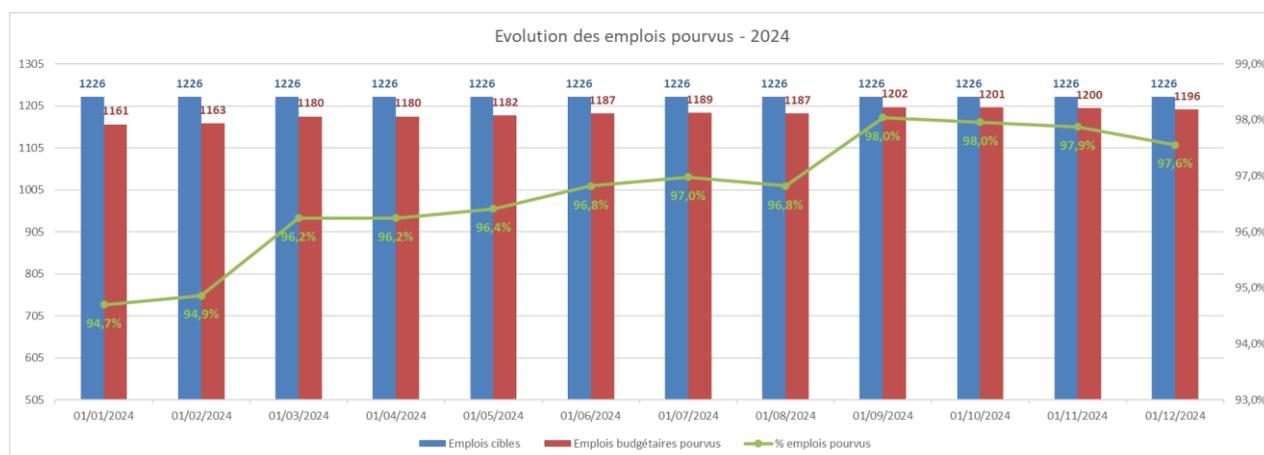
La trajectoire des effectifs 2024 a été plus dynamique que prévue lors de l'élaboration du BP 2024, avec un solde des entrées et des sorties supérieures à ce qui était attendu.

Au total ce sont 81 agents qui ont fait leur entrée au SDIS en 2024. La priorité des recrutements 2024 a été orientée vers les unités opérationnelles afin de pourvoir les nouveaux postes créés ainsi que ceux laissés vacants. Il y a eu 48 recrutements de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers correspondant à deux FIP de 16 caporaux, et 16 recrutements par voie de mutation d'équipiers, chefs d'équipe et opérateurs CTA-CODIS. A ce nombre, ce sont ajoutées 6 réintégrations de disponibilité. Au

31 décembre 2024, 611 postes de sapeurs-pompiers non-officiers étaient pourvus sur les 617 postes cibles identifiés dans les CIS mixtes, soit un taux d'occupation des postes de 99,0 %. 19 entrées concernent des personnels administratifs et techniques recrutés sur des fonctions supports. Enfin, 8 officiers ont intégré ou réintégré (suite disponibilité) l'établissement.

En 2024, 52 agents ont quitté le SDIS, soit de manière temporaire (disponibilité, congé parental, etc.), soit de manière définitive (mutation, retraite, décès, etc.). 29 de ces départs concernent des sapeurs-pompiers professionnels, dont 20 sous-officiers et hommes du rang et 8 officiers. Les personnels administratifs et technique représentent près de la moitié du total des sorties avec 24 départs, alors qu'ils n'entrent que pour 1/3 des effectifs globaux. Le motif de départ à la retraite ne représente pour cette population qu'un 1/3 des départs (8), contre 2/3 pour les autres motifs (mutation, disponibilité, etc.). Chez les sapeurs-pompiers professionnels, le départ à la retraite représente un peu plus de la moitié des départs (14). Le reste des autres motifs reste assez stable (13).

La moyenne des emplois pourvus en 2024 s'établit à 1186.



2.2. Recrutements et évolution des emplois pourvus 2025

o Les emplois permanents

Le plan de création d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels prévoit la création en 2025 de 22 postes supplémentaires dans les unités opérationnelles : 18 en CIS et 4 au CTA-CODIS. Le Conseil d'administration du 22 octobre 2024 a délibéré en ce sens. 19 de ces postes sont des créations d'emplois budgétaires dont 7 sont financés par la diminution du nombre de contrats à durée déterminée en 2025 (cf. § infra). 3 sont le fruit de redéploiements d'emplois budgétaires vacants. En conséquence, le nombre des emplois budgétaires du SDIS est passé au 1^{er} janvier 2025 de 1226 à 1245. Particulièrement, les postes cibles de sapeurs-pompiers non-officiers en CIS sont passés de 617 à 635. Dans le même temps, le nombre des postes d'opérateurs au CTA-CODIS a atteint les 53 contre 49 auparavant.

Compte tenu du rythme des départs constatés ces dernières années, et afin de tenir l'objectif fixé depuis de réduire la durée et le nombre des emplois vacants en CIS, certaines opérations de recrutements ont déjà été mises en œuvre ou sont en cours. Ainsi, 10 recrutements par voie de mutation d'opérateurs CTA-CODIS (caporaux et sergents) ont été réalisés en début d'année. 12 lauréats du concours de caporal sont recrutés pour intégrer la formation d'intégration qui débutera le 17 mars 2025. Des recrutements de sapeurs-pompiers titulaires seront ensuite réalisés en cours d'année. Ces agents auront vocation à occuper des postes dans les unités les moins attractives du département qui n'auraient pas pu être pourvus par la mobilité interne et pour lesquels la doctrine du SDIS ne prévoit pas d'y affecter d'agents issus de la FIP. A ce titre, l'objectif est de recruter à minima 11 agents au plus tard pour le 1^{er} juin 2025. Enfin, une campagne de recrutements de 14 lauréats du concours de caporal sera également organisée afin d'intégrer la FIP de septembre 2025. L'objectif est d'atteindre les 99 % d'emplois pourvus en fin d'année 2025.

Pour ce qui concerne les emplois d'officiers, hors unités opérationnelles, et des personnels relevant des filières administratives et techniques, la phase de réflexion sur la réorganisation du SDIS a conduit à

suspendre en 2024 le renouvellement de certains emplois devenus vacants. Ce mouvement devrait se poursuivre, à minima, en début d'année 2025. Pour les postes vacants qui seraient renouvelés durant cette période, les possibilités de mobilité interne devront d'abord être étudiées.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la moyenne des emplois permanents pourvus en 2025 devrait atteindre 1219, soit un taux d'occupation des emplois de 98 %.

- **Les emplois temporaires**

Dans le but de maintenir le potentiel opérationnel en centre de secours, le recours à des agents contractuels sapeurs-pompiers afin d'assurer ; pour partie ; le remplacement d'agents absents pour une longue durée ou dans l'attente de recrutements de fonctionnaires sur des postes vacants, est indispensable. Néanmoins, en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du plan de création d'emplois, ce nombre est revu en 2025. Il sera de 23 ETP contre 30 ETP inscrits au BP 2024.

Pour faire face aux demandes des services supports au regard de l'absentéisme de longue durée et des vacances de poste, le besoin d'agents contractuels des filières administratives et techniques est estimé à 14 ETP sur l'ensemble de l'année 2025. Ce volume ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins exprimés et suppose que les services partagent cette contrainte budgétaire.